Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260911-2026DB19-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2026

N° 2026DB/19 – Feuillet 1

Date de convocation : 4 septembre 2026

Membres en exercice : 24	Présents : 19	Votants : 23

Programme Local de l'Habitat 2023-2028 - Camors - Garantie d'emprunt en faveur d'Espacil Habitat SA d'Habitations à Loyer Modéré pour l'opération « Résidence Park Braz » - Construction de 6 logements locatifs sociaux

L'an deux mille vingt-six, le onze septembre à neuf heures trente, le Bureau communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, au Centre culturel Maison Blanche – Ti Gwenn à BRECH.

Etaient présents : Katia BONNEC, Hervé CAGNARD, Jean Luc CHIFFOLEAU, Erwan DELSAUT, Roland GASTINE, Christelle JAFFRE DANET, Yvan JOLIVEL-ROBERT, Alexandre LANOË, François LE COTILLEC, Philippe LE FUR, Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Yann LE GALLO, Philippe LE RAY, Yves NORMAND, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Pascale SALINAS, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Stéphanie DOYEN à Philippe LE RAY, Jean-Maurice MAJOU à Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Stéphane MATRON à Erwan DELSAUT, Françoise NAEL à Fabrice ROBELET.

Absente excusée : Patricia LE VIGOUROUX.

Parmi les Maires invités étaient présents : Sandrine CADORET, Kévin FORGET, Pascal LE CALVE.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Espacil Habitat SA d'Habitations à Loyer Modéré souhaite contracter des prêts PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), PLAI Foncier, PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), PLUS Foncier, PLS (Prêt Locatif Social), PLS Foncier et Complément PLS auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération « Résidence Park Braz » relative à la construction de 6 logements locatifs sociaux à Camors.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260911-2026DB19-DE

Cette opération est inscrite à la programmation 2025 et contribue à l'atteinte des objectifs de production d'offre nouvelle. La Commune de Camors compte entre 1 000 et 10 000 habitants.

Le contrat de prêt n°187332, en annexe, a été signé entre Espacil Habitat et la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération « Résidence Park Braz » à Camors le 27 avril 2026.

Espacil Habitat sollicite la garantie des emprunts auprès de la Communauté de communes à hauteur de 100 %, pour un montant total de 986 326 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-5, L. 5111-4, L. 5214-1 ;

Vu le Code civil et notamment l'article 2305 ;

Vu la délibération n°2023DC/057 du Conseil communautaire du 7 avril 2023 adoptant le règlement de garantie des emprunts en faveur du logement social ;

Vu la délibération n°2023DC/109 du Conseil communautaire du 29 septembre 2023 adoptant le Programme local de l'habitat 2023-2028 d'Auray Quiberon Terre Atlantique ;

Vu la délibération n°2024DC/157 du Conseil communautaire du 13 décembre 2024 adoptant l'ajustement du règlement de garantie des emprunts en faveur du logement social afin d'accompagner le déploiement du bail réel solidaire ;

Vu la délibération n°2026DC/035 du Conseil communautaire du 24 avril 2026 déléguant aux membres du Bureau communautaire notamment la conclusion de toutes conventions ayant pour objet de garantir les emprunts souscrits par un tiers ;

Après avoir entendu le rapport de M. Hervé CAGNARD, Vice-président en charge de la planification, de l'urbanisme et de l'habitat ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau communautaire DECIDE :
- d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), PLAI Foncier, PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), PLUS Foncier, PLS (Prêt Locatif Social), PLS Foncier et Complément PLS, d'un montant total de 986 326 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°187332 constitué de 7 lignes de prêts et destiné à financer la construction de 6 logements locatifs sociaux pour l'opération « Résidence Park Braz » à Camors. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme principale de 986 326 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt ;
- de dire que le contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération ;
- de préciser que la garantie est apportée aux conditions suivantes :
· la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
· sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260911-2026DB19-DE

- de s'engager pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;
- d'autoriser M. le Président à prendre toute mesure et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : 17 SEP. 2026

Le secrétaire de séance

Fabrice ROBELET

Le Président

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)